

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

---

### SECTION 1 — IDENTIFICATION

---

**Nom du produit :** Albaugh 2,4-D Amine 600

**Numéro d'enregistrement LPA :** 31332

**Type de produit :** Herbicide

**Fournisseur :**  
Albaugh, LLC  
1525 NE 36<sup>th</sup> St.  
Ankeny, IA 50021  
1-800-247-8013

**TELEPHONE D'URGENCE # :**  
1-800-424-9300 (CHEMTREC)

---

### SECTION 2 — IDENTIFICATION DES RISQUES

---

**Dangers physiques :** Aucun

<b>Dangers pour la sante :</b>	Lésions oculaires graves	Catégorie 1
	Irritation de la peau	Catégorie 3
	Toxicité aiguë (Oral)	Catégorie 4
	Toxicité aiguë (Inhalation)	Catégorie 4
	Toxicité aiguë (Dermique)	Catégorie 5

**Dangers environnementaux :** Dangereux pour l'environnement aquatique, aigu. Catégorie 2

**Mot Signal :** DANGER

**Déclarations de danger :** Provoque des lésions oculaires graves. Provoque une légère irritation de la peau. Nocif en cas d'ingestion. Nocif si inhalé. Peut-être nocif au contact de la peau. Toxique pour la vie aquatique.



**Conseils de prudence :**

Provoque des lésions oculaires graves. Porter des lunettes de protection ou un écran facial pendant le mélange / le chargement. Laver le concentré de la peau ou des yeux immédiatement.

Peut-être nocif au contact de la peau. Causer une légère irritation cutanée. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Après utilisation, se laver les mains et toute autre partie de la peau exposée. Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques. Rincer les gants avant de les retirer.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Nocif en cas d'ingestion. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit. Eviter de respirer le brouillard de pulvérisation Utiliser seulement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.

---

**SECTION 3 — COMPOSITION/ INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS**

---

<b>Composants dangereux</b>	<b>N° CAS</b>	<b>% Pondéraux</b>
Sel de diméthylamine de l'acide 2,4-dichlorophénoxyacétique	2008-39-1	47.50-48.50

<b>Contenu exprime sur l'étiquette du produit</b>
2,4-D (sous forme de sel de diméthylamine) ..... 560 g a.e./L

---

**SECTION 4 — PREMIERS SECOURS**

---

**En cas d'ingestion :** appelez immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'être informé par un centre anti-poison ou un médecin. Ne pas donner de liquide à la personne. Ne faites rien par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de peau ou d'habillement :** enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appelez un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**Si les yeux sont ouverts :** rincez lentement et doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Enlever les lentilles de contact, si présent, après les 5 premières minutes, puis continuer à rincer les yeux. Appelez un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** déplacer la personne à air frais. Si la personne ne respire pas, appelez le 911 ou une ambulance, puis faites une respiration artificielle, de préférence par bouche à bouche, si possible. Appelez un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils supplémentaires.

Prenez le contenant, étiquette ou le nom du produit et le numéro d'enregistrement du produit antiparasitaire avec vous, lors de la recherche d'un contact médical.

---

**SECTION 5 — MESURES DE LOTTE CONTRE L'INCENDIE**

---

**Moyens d'extinction :** Brouillard d'eau, mousse d'alcool, dioxyde de carbone, produit chimique sec.

**Procédures spéciales de lutte contre l'incendie :** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets lorsqu'ils combattent les incendies de produits chimiques. Minimiser et contenir les eaux de ruissellement.

**Point d'éclair** ..... Pas de données

**Conditions d'inflammabilité :** ...Non Classé comme un liquide combustible, mais peut brûler dans des conditions d'incendie.

**Produits de décomposition dangereux :** En cas d'incendie, peut produire des gaz tels que le chlorure d'hydrogène, les oxydes d'azote et les oxydes de carbone.

**National Fire Protection Association (NFPA) Note de danger :**

**Evaluation pour ce produit : Santé : 2 Inflammabilité : 1 Réactivité : 0**

Echelle des dangers : 0 = Minimum 1 = Léger 2 = Modère 3 = Sérieux 4 = Grave

---

## SECTION 6 — MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

---

Utilisez l'équipement de sécurité et les procédures appropriées à la taille du déversement. Gardez les personnes inutiles loin. Éviter le ruissellement dans les eaux naturelles et les égouts. Entourez et absorbez les déversements avec des matériaux inertes tels que la perlite, la sciure de bois, les granules d'argile, la vermiculite, le sable ou la saleté. Containir tous les matériaux affectés dans un conteneur fermé et étiqueté pour une élimination appropriée. Isoler d'autres déchets. Nettoyer la zone contaminée, comme les surfaces dures avec du détergent et de l'eau, la collecte de la solution de nettoyage pour une élimination appropriée. Les grands déversements sur le sol ou des surfaces similaires peuvent nécessiter l'élimination du sol supérieur.

---

## SECTION 7 — MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

---

**Manutention :** Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Après utilisation, se laver les mains et toute autre partie de la peau exposée. Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants résistants aux produits chimiques. Rincer les gants avant de les retirer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit.

**Entreposage :** Conservez le récipient à l'écart des semences, des engrais, des plantes et des produits alimentaires. Conserver à des températures supérieures à 0 ° C. En cas de gel, réchauffer à au moins 5 ° C et bien mélanger. Bien agiter avant d'utiliser.

---

## SECTION 8 — CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

---

**Paramètres de contrôle :**

Composante	TWA*	STEL*	Note
2,4-D-diméthylammonium	10 mg/m <sup>3</sup>	20 mg/m <sup>3</sup>	Limites adoptées pour 2,4-D Acid et ses esters

\* Moyenne pondérée dans le temps, 8 heures, sauf indication contraire.

\*\* Limite d'exposition à court terme

NE = Non établi

**Contrôles d'ingénierie :** Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.

**Équipement de protection individuelle :** L'équipe de terrain et les préposés au mélange / chargement doivent porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes, des lunettes et un masque facial lors du mélange / chargement, du nettoyage et de la réparation du concentré ou de la solution diluée. Rincer les gants avant de les enlever. Des combinaisons doivent être portées lors de la coulée des conteneurs. Lors de la manipulation de plus de 265 kg a.e (473 L de l'herbicide liquide ALBAUGH, INC. 2,4-D Amine 600) par jour, les travailleurs doivent également utiliser un système fermé

Pour les applications aériennes, aucun signaleur humain n'est autorisé. Rincer les gants avant de les enlever. Les gants ne sont pas nécessaires lors de l'application lorsque l'applicateur est dans un tracteur fermé ou dans

le cockpit d'un avion fermé.

---

## SECTION 9 — PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

---

**REMARQUE :** Les données physiques sont des valeurs typiques, mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Une valeur typique ne doit pas être interprétée comme une analyse garantie ou comme une spécification.

<b>Apparence (état physique, couleur, etc.)</b> .....	Liquide ambre clair à brun
<b>Odeur</b> .....	Amine piquante comme
<b>Seuil d'odeur</b> .....	Pas disponible
<b>pH :</b> .....	7.5-9.5
<b>Point de fusion :</b> .....	Pas disponible
<b>Point de congélation :</b> .....	Pas disponible
<b>Point d'ébullition</b> .....	Pas disponible
<b>Point d'éclair</b> .....	Pas disponible
<b>Taux d'évaporation</b> .....	Pas disponible
<b>Inflammabilité</b> .....	Pas disponible
<b>Limites d'explosivité :</b> .....	Pas disponible
<b>Pression de vapeur</b> .....	16.5 mm Hg at 20°C
<b>Densité de vapeur</b> .....	<1 (water vapour)
<b>Densité</b> .....	1.16 g/mL (9.7 lb/gal)
<b>Solubilité :</b> .....	le produit est émulsifiable dans l'eau
<b>Coefficient de partage :</b> .....	Pas disponible
<b>La température d'auto-inflammation :</b> .....	Pas disponible
<b>La température de décomposition</b> .....	Pas disponible
<b>Viscosité:</b> .....	Pas disponible

---

## SECTION 10 — STABILITÉ ET REACTIVITÉ

---

**Réactivité :** non réactif.

**Stabilité chimique :** Stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

**Possibilité de réactions dangereuses :** une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

**Conditions à éviter :** chaleur excessive. Ne pas entreposer près de la chaleur ou de la flamme.

**Matières incompatibles :** Eviter le contact avec des agents fortement acides, basiques ou oxydants.

**Produits de décomposition dangereux :** dans des conditions de feu, peuvent produire des gaz tels que le chlorure d'hydrogène, les oxydes d'azote et les oxydes de carbone.

---

## SECTION 11 — INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

---

**Voies d'exposition probables :** Inhalation, ingestion, contact avec la peau et les yeux.

<b>DL<sub>50</sub> aigue par voie orale :</b> .....	>1,000 mg/Kg
<b>DL<sub>50</sub> dermique aigue :</b> .....	>1,250 mg/Kg
<b>Influence aigue CL<sub>50</sub> :</b> .....	>3.0mg/L
<b>Corrosion / irritation de la peau</b> .....	Légèrement
<b>Domage ou irritation des yeux graves</b> .....	Sévère

**Sensibilisation cutanée** : .....Non sensibilisant

**Mutagénicité** : .....Aucun connu pour être mutagène

**Cancérogénicité** : .....Pas disponible

**Toxicité pour la reproduction** : .....Pas disponible

**Toxicité pour le développement / tératogénicité** : Pas disponible

---

## SECTION 12 — INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

---

Cette section est destinée aux écotoxicologues et autres spécialistes de l'environnement. Les données obtenues sur des produits similaires et sur des composants sont résumées ci-dessous.

### Écotoxicité : (technique)

#### Toxicité aquatique :

Truite arc-en-ciel: .....	96-Heures LC <sub>50</sub> (mg/L) .....	240
Poisson-lune Bluegill : .....	96-Heures LC <sub>50</sub> (mg/L) .....	40
Marée Argentée: .....	96-Heures LC <sub>50</sub> (mg/L) .....	118
Daphnia: .....	48-Heures EC <sub>50</sub> (mg/L) .....	100
Allègues: Selenastrum .....	120-Hpur EC <sub>50</sub> (mg/L) .....	51.2
Allègues: Navicula .....	120- Heures EC <sub>50</sub> (mg/L) .....	4.67

#### Toxicité aviaire

Bobwhite caille: .....	5-d Dietary LC <sub>50</sub> (ppm).....	500
Le canard colvert: .....	5-d Dietary LC <sub>50</sub> (ppm).....	>5620

#### Toxicité des arthropodes :

Abeille: .....	LD <sub>50</sub> >100 µg/ Abeille (contact)
	LD <sub>50</sub> 94 µg/ Abeille (oral)

#### Toxicité pour les organismes du sol, invertébrés :

Ver de terre:..... Pas de données.

**Persistance et dégradabilité** : Dans le sol et l'eau aérobie, le 2,4-D 2EH est rapidement hydrolysé en acide 2,4-D, DT<sub>50</sub> <1 jour. Le 2,4-D est dégradé par voie microbienne avec une demi-vie typique (ester et acide) de 5 à 10 jours. Persistant dans les environnements anaérobies.

**Potentiel de bioaccumulation** : Négligeable.

**Mobilité dans le sol** : potentiel de mobilité modère à élevé, mais rapidement dégradé.

**Autres effets indésirables** : Aucune donnée.

---

## SECTION 13 — CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

---

Pour plus d'informations sur l'élimination des produits non utilisés et indésirables, contactez le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial. L'élimination doit être effectuée conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

Ne réutilisez pas le récipient dans un but quelconque. Le cas échéant, renvoyer le contenant conformément au programme de retour. Si un récipient recyclable, jetez-le sur un site de collecte de conteneurs. Contactez un distributeur local, un concessionnaire ou une municipalité pour connaître l'emplacement du site de collecte le plus proche. Avant de prendre le récipient sur le site de collecte, rincer trois fois ou sous pression le contenant vide en ajoutant des rinçages au réservoir de pulvérisation et rendre le récipient inapproprié pour une utilisation ultérieure. S'il n'y a pas de site de collecte de conteneurs dans votre région, jetez le conteneur conformément aux exigences provinciales.

---

## SECTION 14 — INFORMATIONS DE TRANSPORT

---

Les données fournies dans cette section sont données à titre indicatif. Veuillez appliquer les réglementations appropriées afin de classer correctement votre envoi pour le transport.

**Description canadienne du TMD (route et rail) :**

UN3082, MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.O.S., (2,4-D Sel), Classé 9, PE III

Polluant marin.

L'article 1.45.1 du Règlement sur le TMD prévoit une exemption de la documentation et des marques de sécurité seulement pour ce produit et seulement lorsqu'il est transporté par un véhicule routier ou ferroviaire.

**Description du DOT des Etats-Unis :**

<25 gallons par paquet complet

Non règlemente- Voir 49 CFR 173.132 (b) (3) et 172.101 Annexe A

≥ 25 < 119 gallons par paquet complet

No ONU 3082, Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.o.s. (2,4-D Sel), 9, III, RQ

≥ 119 gallons par paquet complet

No ONU 3082, Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.o.s. (2,4-D Sel), 9, III, RQ,  
Polluant marin

**Transport par eau IMDG:**

No ONU 3082, Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.o.s. (2,4-D Sel), 9, III, RQ,  
Polluant marin

**IATA:**

No ONU 3082, Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.o.s. (2,4-D Sel), 9, III, RQ,  
Polluant marin

---

## SECTION 15 — INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

---

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est soumis à certaines exigences en matière d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations de danger requises pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les informations de danger requises sur l'étiquette du produit antiparasitaire :



ATTENTION

POISON

---

## SECTION 16 — AUTRES INFORMATIONS

---

Cette fiche de données de sécurité (FDS) est conçue pour être conforme au système général harmonisé (SGH) de la classification du risque chimique. Les informations données ici ne sont pas nécessairement exhaustives, mais représentent des données pertinentes et fiables. Suivez toutes les réglementations locales / régionales / nationales / internationales.

**Classement HMIS : 2 Santé ; 1 inflammabilité ; 0 réactivité**

0 = Risque minimal, 1 = Risque léger, 2 = Risque moyen, 3 = Risque grave, 4 = Risque extrême

Cette fiche de données de sécurité (MSDS) a des objectifs différents et ne remplace ni ne modifie la norme de réglementation de la lutte antiparasitaire approuvée (ARLA) - étiquetage du produit (attaché au contenant du produit et l'accompagnant). Cette fiche signalétique fournit des informations importantes sur la santé, la sécurité et l'environnement aux employeurs, employés, intervenants d'urgence et autres personnes manipulant de grandes quantités du produit dans des activités généralement autres que l'utilisation du produit, tandis que l'étiquetage fournit ces informations spécifiquement pour une utilisation normale du produit. L'utilisation, le stockage et l'élimination des pesticides sont régis par l'étiquetage des produits et la législation provinciale. Toutes les informations nécessaires et appropriées sur la précaution, l'utilisation, le stockage et l'élimination sont indiquées sur cet étiquetage. L'utilisation d'un pesticide d'une manière non prescrite sur l'étiquette approuvée par l'ARLA constitue une infraction à la loi fédérale.

**Préparé par :** Albaugh, LLC

**Date de préparation :** 04/10/2019

**Date de révision :** 04/10/2019

**Révisé pour :** Première version